

témoignages d'appréciation au sujet de ce bill, non seulement de producteurs de toutes les parties du pays,—qui sont unanimes à l'approuver,—mais aussi de chambres de commerce et d'autres organismes commerciaux qui comprennent maintenant mieux qu'ils ne l'avaient jamais compris avant la dépression, jusqu'à quel point leur succès dépend tout d'abord de la prospérité des producteurs primaires. J'espère cependant que la discussion se fera dans le même esprit qui a présidé à la présentation de cette mesure. Au cours de sa préparation, nous nous sommes efforcés de consulter le plus grand nombre possible d'associations de producteurs, en même temps que nous discutons franchement et librement les divers aspects de la question avec les intermédiaires.

M. NEILL: Avant de reprendre son siège, le ministre voudrait-il nous dire quelques mots au sujet de la deuxième partie du bill? Il ne l'a pas mentionnée.

L'hon. M. WEIR: Je pensais l'avoir mentionnée plusieurs fois.

M. GRAY: Ce projet de loi sera-t-il renvoyé au comité de l'agriculture et de la colonisation?

L'hon. M. WEIR: Je ne pense pas qu'il y ait d'avantage à le renvoyer au comité de l'agriculture et je ne vois pas que nous ayons besoin d'entendre de témoins, comme cela a eu lieu pour d'autres projets de loi. Les membres de la Chambre, qui ne font pas partie du comité de l'agriculture, désirent vivement discuter cette mesure.

M. VALLANCE: Puis-je poser une question au ministre?

M. L'ORATEUR: Je rappelle à l'honorable député que la Chambre ne siège pas en comité. Le ministre a proposé la deuxième lecture du projet de loi, et il a terminé son discours.

M. HARRY BUTCHER (Last-Mountain): Dès le début de mon discours, monsieur l'Orateur, je tiens à dire que je fais mien pour ainsi dire chaque mot prononcé par le ministre de l'Agriculture (M. Weir), ce soir. Je conviens de la nécessité de l'intervention ministérielle; je conviens de la nécessité d'améliorations dans nos méthodes de mise sur le marché; je conviens que nos méthodes actuelles n'ont guère d'efficacité et que le producteur devrait obtenir davantage pour ses produits si l'on veut assurer la prospérité du pays. Je conviens que nous devons maintenir la qualité de nos produits. Je conviens encore que le Gouvernement a pris trois mesures à cet effet, durant la présente session, soit la loi des produits laitiers, la loi relative aux

fruits et au miel et la loi relative au bétail. Je reconnais la valeur des sociétés coopératives du Canada. Certaines ont remporté un grand succès, mais certaines ont échoué. L'insuccès de ces dernières était dû aux raisons énumérées par le ministre. Nos méthodes de mise en vente ont besoin de grandes améliorations, j'en suis convaincu, mais je regrette de ne pas convenir avec le ministre que le projet de loi dont nous sommes saisis apportera ces améliorations. Je crois fermement en la coopération. Sans hésitation, j'affirme qu'aucun membre de la Chambre des communes n'a plus que moi confiance dans la coopération entre producteurs et consommateurs, et, du reste, de la part de tous ceux qui font entre eux des échanges commerciaux. Cependant, je ne suis pas convaincu que la mesure à l'étude constituera un grand progrès sur la coopération volontaire bien administrée et bien dirigée. Je crois en l'utilité de l'aide de l'Etat aux sociétés coopératives. Mais, si on en vient à l'enrégimentement, comme je crois le voir dans la mesure, qu'elle soit proposée par les gens qui y croient ou par ceux qui n'y croient pas, je m'y oppose énergiquement.

Le titre complet du projet de loi se lit:

Loi visant à l'amélioration des méthodes et usages suivis pour la mise sur le marché des produits naturels au Canada et dans le commerce d'exportation, ainsi qu'à l'établissement d'autres dispositions s'y rattachant.

Si je pensais que le projet de loi produirait les résultats exposés dans le préambule, je l'appuierais de tout cœur. Mais, par malheur, la mesure renferme tant de dispositions auxquelles je dois m'opposer que, me rendant à l'invitation du ministre, je vais déclencher sans retard une discussion sur certains des principes qui en constituent la substance.

Tout d'abord, l'idée principale dont il s'inspire semble être la coopération obligatoire, expression que je considère comme essentiellement contradictoire, bien qu'on l'emploie couramment. La population du Canada, à mon sens, n'est pas encore mûre pour ce genre de législation. Je ne pense pas que le pays en général soit disposé à l'accepter. Dans toutes les parties du pays, je le sais, beaucoup ont approuvé la mesure. La plupart des habitants des Prairies s'intéressent surtout au blé et, à l'heure actuelle, ils pensent que la mesure s'appliquera surtout à cette denrée. Ils appuient le projet de loi parce qu'ils pensent à l'ancienne commission du blé, en existence il y a quelques années: ils tiennent la mesure à l'étude pour une sorte de réincarnation de cet organisme. Pourtant, il ne saurait exister, à mes yeux, deux organismes plus différents que le service auquel cette mesure sur l'orga-